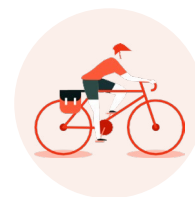


DÉVELOPPER LE VÉLOTOURISME dans votre hébergement de plein air

Vous souhaitez attirer une nouvelle clientèle ?

L'ADEME peut vous aider financièrement.

Venez conquérir le cœur des touristes à vélo et profiter de la forte croissance de ce secteur. Vous pourrez à la fois booster votre activité sur les ailes de saison touristique et vous inscrire dans une démarche de tourisme durable.



Le vélotourisme, c'est :

4,2 Md€*

de chiffres d'affaires (2019)

68 €* / jour

de dépense moyenne
(+ 24 %* par rapport à la
dépense moyenne des
touristes en France)

**22
millions*** de
Français qui font du vélo
pendant leurs vacances

Devenez **ACCUEIL VÉLO** :

- **Vous intégrez un réseau national fort** de 6 400 établissements référencés.
- **Vous gagnez en visibilité** avec la géolocalisation et la valorisation de votre établissement sur www.francevelotourisme.com, ainsi qu'au sein de topoguides vélo, de dépliants touristiques...
- **Vous attirez une nouvelle clientèle** en recherche d'un accueil personnalisé et de qualité ;
- **Vous vous démarquez** par des équipements et des services adaptés et de qualité.



*Source : Étude « Impact économique et potentiel des usages du vélo en France en 2020 »

Comment être accompagné ?

L'ADEME vous aide à financer des équipements et des services grâce au programme « Développer le Vélotourisme » :

- **Emplacements de stationnement vélo** (à minima 5 pour être Accueil Vélo) ;
- **Bornes de recharge** pour vélos à assistance électrique (VAE) ;
- **Consignes à bagages** sécurisées ;
- **Bornes de gonflage** ;
- **Bornes d'auto-réparation** ;
- **Bornes multifonctions.**



**Contactez le référent Accueil vélo
de votre territoire** pour vérifier votre éligibilité et...

... connectez-vous sur « Développer le vélotourisme »
sur la plateforme AGIR pour consulter le cahier des charges.

Jusqu'à
55 %
maximum de prise en charge
du montant HTR*
(plafonnée selon équipement).
* HTR = Hors Taxe Récupérable.

